Mme TARDY Monique
11 Route de SAINT MARTIN
Bourgneuf

18110 SAINT ELOY DE GY

Tél : 06 88 04 45 55
Mail : monia1309@yahoo.fr

Mme Nathalie Lenski
Présidente de l'intercommunalité
communes VIERZON-SOLOGNE – BERRY
2 rue Blanche Baron
18100 VIERZON

Objet : Solliciter la modification
d'un zonage, et la révision de la décision
du PLUiH à VIERZON

le 21 octobre 2026

Madame ,

Par la présente, et suite à la réunion d' enquête publique à la communauté de communes de VIERZON le 12/10/2026 et sur conseil des médiateurs présents ce jour, nous vous faisons part de notre désaccord d' accepter de passer nos terrains en zone naturelle.
Je souhaite présenter un recours gracieux à l' encontre de la décision d'approbation du PLUih à VIERZON concernant les parcelles suivantes :

- AE 216 Les Grattejots ,
- EP 24 Le village aux Richoux , route de Bonègue ,
- AE 231 Les Gratejots,
- BT 83 , BT 210 La ferme d' Ainset .

Ces parcelles jusqu' alors classées en zones AUA et AUE, à vocation constructible, font l' objet, dans le cadre du PLUIh , d' un classement en zone N non constructible, ce qui remet profondément en cause leurs usage et leur valeur.

Or, ce classement soulève plusieurs difficultés au regard de la situation réelle des terrains.

En premier lieu, ces terrains sont directement entourés de zones déjà urbanisées .
Ils sont situés en bord de route, en face d' habitations existantes et à proximité immédiate du lotissement du Colombier.
En second lieu, Il n'y a aucun enjeu environnemental, écologique ou paysager particulier identifié sur ces terrains.
Ils ne sont pas situés en zone inondable, ni soumis à un risque naturel spécifique, ni de prévention de catastrophes naturelles.
Nous avons fait faire les études de sol récemment en prévision d'un projet de vente et les conclusions étaient favorables à la construction, confortant la vocation constructible antérieure de ces parcelles . Nous avons pour cela,engagé des frais d étude des sols inutilement.
Ce changement de zonage nous fait subir un préjudice direct et avéré.